

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

22 septembre 2022

et qu'elle a été faite le

22 septembre 2022

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 38

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 10

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2022_09_155

Objet :

Attribution d'une subvention à l'Association « Chez Antoine et Martin »

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 29 septembre 2022

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Présents : **Courfontaine :** M. Jean-Noël ARNOULD
Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET
Dampierre : M. M. Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. M. Nathalie HONORIO,
M. Anthony FALCONNET
Etrepigny : M. Laurent CHENU
Evans : M. Emmanuel BARBERET
Fraisans : M. Sébastien HENGY, M. M. Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY
Gendrey : M. M. Lydia LUTHRINGER
La Barre : M. Philippe GIMBERT
Louvatange : M. Gérome FASSET
Monteplain : M. Luc BEJEAN
Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS
Mutigney : M. Eric DRUOT
Offlanges : M. Jean-Claude THABARD
Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, M. M. Lucette NAEGELLEN, M. M. Barbara PANOUILLOT
Ougney : M. Cédric IVANES
Our : M. Segundo ALFONSO
Pagney : M. Michel GANET
Plumont : M. Christophe PERRET
Ranchot : M. M. Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT
Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA
Romain : M. M. Aurélie CHANCENOTTE
Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT
Sermange : M. Michel BENESSIANO
Serre les Moulières : M. Claude TERON
Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS
Thervay : M. Stéphane ECARNOT
Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés :

Absents excusés : **Brans :** M. Michael PERES
Dampierre : M. M. Valérie BENDERITTER
Evans : M. François GRESET
Fraisans : M. Hubert BACOT, M. M. Sophie NIALON
La Bretenière : M. M. Isabelle GUILLOT
Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE
Orchamps : M. Nicolas JOLY
Rouffange : M. M. Aurore PLANCON
Saligny : M. Gilbert LAVRY

Secrétaire de séance : M. Claude TERON

Procurations de vote :

Mandants : M. Martin DAUNE (MONTMIREY LE CHATEAU), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), M. M. Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE), M. Hubert BACOT (FRAISANS)

Mandataires : M. Eric PERTUS (MONTMIREY LA VILLE), M. M. Barbara PANOUILLOT (ORCHAMPS), M. Gérome FASSET (LOUVATANGE), M. Dominique JOLY (FRAISANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CHEZ ANTOINE ET MARTIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 créé par l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 ;

Considérant la demande de subvention formulée de l'Association « Chez Antoine et Martin » pour la mise en place de nouvelles activités ;

Considérant l'avis favorable de la Commission n° 3 « BIEN VIVRE A JURA NORD » du 14 septembre 2022 d'attribuer une subvention d'un montant de 200,00 € à l'Association « Chez Antoine et Martin » ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 200,00 € à l'Association « Chez Antoine et Martin » ;**
- **autorise le versement de cette subvention à l'Association « Chez Antoine et Martin » ;**
- **dît que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0